

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1999 B 05271

Numéro SIREN : 086 380 730

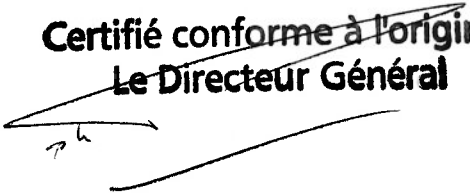
Nom ou dénomination : SOGECAP

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2021 sous le numéro de dépôt 41545

**COMPTES CONSOLIDÉS DU
GROUPE AU 31 DECEMBRE 2020**



**Certifié conforme à l'original
Le Directeur Général**



BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Ecart d'acquisition	<i>Note 1</i>	160 714	182 671
Actifs incorporels	<i>Note 2</i>	152 725	140 533
Portefeuilles de contrats		20 752	27 138
Autres		131 972	113 395
Placements des entreprises d'assurances	<i>Note 3</i>	111 659 618	113 154 183
Terrains et constructions		4 443 005	4 254 861
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		2 511 103	4 216 472
Autres placements		104 705 510	104 682 850
Placements représentant les engagements en unités de comptes	<i>Note 4</i>	40 261 414	36 799 731
Titres mis en équivalence	<i>Note 5</i>	101 395	102 010
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	<i>Note 6</i>	796 930	933 940
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	<i>Note 7</i>	598 913	492 448
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	<i>Note 8</i>	759 093	899 440
Autres créances	<i>Note 9</i>	131 948	271 895
Autres actifs	<i>Note 10</i>	3 782	3 102
Immobilisations corporelles		3 580	2 886
Autres actifs		203	216
Comptes de régularisation - actif	<i>Note 11</i>	2 051 186	2 080 590
Frais d'acquisition reportés		297 334	256 357
Autres comptes de régularisation		1 753 852	1 824 233
Différence de conversion - Actif		0	0
TOTAL ACTIF		156 677 718	155 060 543

BILAN CONSOLIDÉ - PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Capitaux propres - Part du groupe	<i>Note 12</i>	-3 089 193	3 080 931
Capital social ou fonds équivalents		1 263 556	1 263 556
Prime liée au capital social		254 936	254 936
Réserves consolidées		1 133 118	1 144 220
Résultat net		470 411	432 256
Réserve de conversion		(32 828)	(14 036)
Intérêts minoritaires		514 523	378 655
Passifs subordonnés	<i>Note 13</i>	2 313 856	2 309 397
Provisions techniques brutes	<i>Note 14</i>	95 423 060	97 593 557
Provisions techniques vie		93 809 527	96 084 177
Provisions techniques Non vie		1 613 533	1 509 380
Provisions techniques des contrats en Unités de compte		40 638 263	37 038 135
Provisions pour risques et charges	<i>Note 15</i>	87 463	43 432
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	<i>Note 7</i>	471 984	418 011
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	<i>Note 8</i>	12 551 938	12 658 288
Autres dettes	<i>Note 9</i>	1 511 672	1 481 042
Comptes de régularisation - passif	<i>Note 11</i>	75 766	59 095
TOTAL PASSIF		156 677 718	155 060 543

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Primes		11 417 363	15 845 840
Variation des primes non acquises		(64 280)	(110 333)
Primes acquises	<i>Note 18</i>	11 353 083	15 735 507
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités		5 620	4 287
Autres produits d'exploitation		190 903	191 929
Produits financiers nets de charges	<i>Note 19</i>	3 139 303	7 236 851
Total des produits d'exploitations courants		14 688 909	23 168 574
Charges des prestations d'assurance	<i>Note 20</i>	(12 296 133)	(20 781 810)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	<i>Note 21</i>	(40 776)	(53 746)
Charges des autres activités		0	0
Charges de gestion	<i>Note 22</i>	(1 558 158)	(1 547 589)
Total des charges d'exploitation courantes		(13 895 067)	(22 383 145)
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE		793 842	785 429
Autres produits nets		(124)	(272)
Résultat exceptionnel	<i>Note 23</i>	(3 198)	3 326
Impôts sur les résultats	<i>Note 17</i>	(225 260)	(262 711)
Participation des salariés		(12 526)	(6 712)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		552 734	519 060
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	<i>Note 6</i>	428	0
Dotation aux amortissements portefeuilles	<i>Note 2</i>	(6 385)	(6 385)
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	<i>Note 1</i>	(21 957)	(21 845)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		524 820	490 830
Intérêts minoritaires		(54 409)	(58 574)
Résultat net (part du groupe)		470 411	432 256
Nombre d'actions		37 163 415	37 163 415
Nombre d'actions dilué		37 163 415	37 163 415
Résultat par action (en euro)		12.7	11.6
Résultat dilué par action (en euro)		12.7	11.6

TABEAU CONSOLIDE DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Engagements reçus	<i>Note 24</i>	30 442 662	34 420 353
Engagements donnés	<i>Note 24</i>	(35 998 120)	(36 710 260)
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		475 938	753 798

**COMPTES CONSOLIDÉS DU
GROUPE AU 31 DECEMBRE
2020**

ANNEXES



SOMMAIRE

1	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	9
1.1	<i>Eléments liés à la crise sanitaire et financière.....</i>	9
1.2	<i>Environnement économique et activité.....</i>	9
1.3	<i>Variations de périmètre</i>	10
1.4	<i>Événements postérieurs à la clôture</i>	10
2	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	11
2.1	<i>Référentiel comptable</i>	11
2.2	<i>Changement de méthodes comptables.....</i>	11
2.3	<i>Règles et modalités de consolidation</i>	11
2.3.1	<i>Méthodes de consolidation.....</i>	11
2.3.2	<i>Écarts d'acquisition</i>	12
2.3.3	<i>Méthodes de conversion des comptes en devises</i>	13
2.3.4	<i>Homogénéisation des comptes</i>	13
2.3.5	<i>Dates de clôture</i>	14
2.3.6	<i>Présentation sectorielle des comptes consolidés</i>	14
2.3.7	<i>Méthodes préférentielles</i>	14
2.4	<i>Méthodes et règles comptables utilisées.....</i>	15
2.4.1	<i>Actifs incorporels</i>	15
2.4.2	<i>Placements des entreprises d'assurance</i>	16
2.4.3	<i>Placements représentatifs des engagements en unités de compte</i>	18
2.4.4	<i>Instruments financiers à terme (IFT)</i>	18
2.4.5	<i>Actifs corporels</i>	19
2.4.6	<i>Provisions pour risques et charges</i>	19
2.4.7	<i>Provisions techniques d'assurance</i>	19
2.4.7.1	<i>Assurance vie</i>	19
2.4.7.2	<i>Assurance non vie</i>	21
2.4.7.3	<i>Toutes assurances</i>	22
2.4.8	<i>Opérations de réassurance</i>	22
2.4.9	<i>Frais généraux</i>	23
2.4.10	<i>Impôts différés</i>	23
2.4.11	<i>Règles d'allocations des produits financiers nets</i>	24
2.4.12	<i>Résultat par action</i>	24
3	INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	25
4	NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DES ETATS FINANCIERS	27
	Note 1: Ecart d'acquisition¹.....	27
	Note 2 : Actifs incorporels	28
	Note 3 : Placements des entreprises d'assurance	29
	Note 4 : Placements représentant les engagements en unités de compte	31
	Note 5: Titres mis en équivalence	31
	Note 6 : Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	32
	Note 7 : Créances et dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	33
	Note 8: Créances et dettes sur les entreprises du secteur bancaire	34
	Note 9 : Autres créances et autres dettes	35
	Note 10: Autres actifs	36
	Note 11: Comptes de régularisation actif et passif	37
	Note 12 : Tableau de variation des capitaux propres (Part du groupe)	38
	Note 13 : Passifs subordonnés	39
	Note 14 : Provisions techniques d'assurance	41
	Note 15 : Provisions pour risques et charges	42
	Note 16: Preuve d'impôt	42
	Note 17: Analyse sectorielle des primes	43
	Note 18 : Produits financiers nets de charges	44
	Note 19 : Charges de prestations d'assurance	45
	Note 20: Charges ou produits nets des cessions en réassurance	45
	Note 21 : Charges de gestion	46

Note 22 : Résultat exceptionnel	46
Note 23 : Engagements reçus et donnés	47
Note 24 : Autres informations	48
Note 25 : Compte de résultat par activité.....	49
Note 26: Informations relatives aux filiales et participations présentant un caractère significatif.....	51

1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1.1 Éléments liés à la crise sanitaire et financière

La crise sanitaire, engendrée par la propagation internationale de la pandémie de COVID-19 au début de 2020, s'est rapidement transformée en une crise plus globale avec des répercussions fortes sur les marchés financiers et sur l'économie réelle. L'issue de cette crise demeure incertaine et les impacts financiers et sociaux sont encore difficilement quantifiables sur le long terme.

Dans ce contexte inédit, le groupe Sogecap a assuré la continuité de l'ensemble de ses activités et a poursuivi sa stratégie de développement malgré le ralentissement économique généralisé, en France comme à l'international. En assurance vie épargne, le chiffre d'affaires a reculé de 32% en 2020 par rapport à 2019, à 9,5 Mds €, avec une part des unités de compte en forte augmentation à 43,9%. En protection, le chiffre d'affaires a atteint 1,8 Mds €, en progression de 1,4%, porté par l'assurance dommages (+9%) alors qu'en prévoyance la production de nouveaux contrats a été freinée par les périodes de confinement (-3%).

Dès l'émergence de la crise, le groupe Sogecap a démontré son engagement d'assureur responsable en étant pleinement mobilisée auprès de ses parties-prenantes impactées. Pour accompagner ses assurés et soutenir l'économie française, le groupe Sogecap a pris une série de mesures exceptionnelles, affirmant ainsi sa volonté de participer à l'effort de solidarité nationale. L'ensemble de ces mesures s'articule de la manière suivante :

- Contribution de 14 M€ au fonds de solidarité mis en place par les pouvoirs publics, dédié aux TPE, PME, artisans et commerçants. Dans les comptes sociaux, cette charge non technique n'est pas supportée par les assurés et n'est pas déductible fiscalement.
- Ensemble de mesures solidaires à destination de ses clients les plus impactés, notamment pour accompagner ses assurés professionnels ainsi que le personnel soignant.
- Participation à hauteur de 75 M€ au programme d'investissements des assureurs en faveur des ETI et des PME et des secteurs de la santé et du tourisme afin de soutenir la relance de l'économie française.

1.2 Environnement économique et activité

Sur l'exercice 2020, l'environnement de taux bas, voire négatifs persiste, conduisant le groupe à poursuivre sa stratégie de transformation du mix produit en assurance vie épargne vers les unités de compte.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Sogecap atteint 11,4 Mds € à fin 2020, en recul de 4,4 Mds € (-28%). Cette évolution résulte principalement de la baisse de l'activité en assurance vie épargne (collecte brute de 9,5 Mds€, en baisse de 32%).

En protection (prévoyance et assurance dommages), le niveau d'activité progresse de 1,4% et atteint 1,8 Md €, porté par l'assurance dommages, en croissance de plus de 9% par rapport à 2019.

D'autre part, les marchés actions ont baissé sur l'année 2020 par rapport à fin 2019, malgré une reprise sur le deuxième semestre 2020.

1.3 Variations de périmètre

Durant le premier trimestre 2017, Sogecap a acquis en deux temps 50% des actions de la société BG1 SA, société immobilière de droit luxembourgeois non cotée. A fin novembre 2020, Sogecap et Antarius, au travers de leur fonds général et 3 SCI constituant des supports en UC de Sogecap, ont acquis les 50% détenus jusqu'alors par AG Real Estate Luxembourg (filiale du groupe Ageas).

BG1 SA détient en direct un bâtiment unique nommé « Crystal Park » situé au Luxembourg.

L'impact de ces opérations est détaillé en partie 3 « Informations relatives au périmètre de consolidation ».

1.4 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture significatif n'a été identifié.

2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Sogecap sont établis conformément au règlement n°2000-05 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux règles de consolidation pour les entreprises régies par le Code des assurances, y compris les modifications introduites ultérieurement par d'autres règlements CRC et ANC.

Les comptes consolidés donnent une présentation sectorielle des activités du groupe. Celles-ci se scindent entre Assurance Vie, Assurance Non Vie et les autres activités. Chaque secteur, ainsi défini, suit son propre plan comptable, soit respectivement le plan comptable des assurances (tel qu'il ressort du décret n° 94-481 du 8 juin 1994) et le plan comptable général pour les autres activités, sous réserve des dispositions particulières prévues dans les règles de consolidation et de présentation des comptes consolidés précitées.

2.2 Changement de méthodes comptables

Les principes comptables appliqués pour l'arrêté des comptes du 31 décembre 2020 sont identiques à ceux de l'an dernier ; il n'y a aucun changement de méthode comptable sur l'exercice.

2.3 Règles et modalités de consolidation

2.3.1 Méthodes de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe Sogecap en normes françaises est déterminé suivant le règlement CRC 2000-05. Il comprend :

- les entreprises sous contrôle exclusif ;
- les entreprises sous contrôle conjoint ;
- les entreprises sous influence notable.

Seules les entités dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du groupe sont retenues dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- les sociétés dans lesquelles le groupe Sogecap exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale ;
- les sociétés exploitées en commun par un nombre limité de partenaires avec lesquels le groupe Sogecap exerce un contrôle conjoint, en vertu d'un accord entre actionnaires, sont consolidées par intégration proportionnelle ;
- les titres des sociétés dans lesquelles le groupe Sogecap exerce directement ou indirectement une influence notable sont mis en équivalence. Cette influence est présumée lorsque le groupe détient entre 20% et 50% des droits de vote.

Lors d'une acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels de la filiale acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les intérêts minoritaires sont évalués pour leur part dans les justes valeurs des actifs et passifs comptabilisés.

Certaines entités remplissant les conditions prévues au paragraphe 1011 du règlement CRC n°2000-05 ont été exclues du périmètre de consolidation lorsque cette exclusion n'altérerait pas l'image fidèle des comptes (exclusions spécifiques).

Les exclusions de droit commun

Une entreprise contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque :

- les titres de cette entreprise sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure ;
- des restrictions sévères et durables remettent en cause substantiellement le contrôle ou l'influence exercée sur cette entreprise ;
- les informations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés ne peuvent être obtenues sans frais excessifs ou dans des délais compatibles avec les délais d'établissement et de publication des comptes consolidés.

Les exclusions spécifiques

S'il s'agit d'une entreprise immobilière ou de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), détenue pour la représentation des engagements d'assurance, l'image fidèle est présumée altérée par cette exclusion si :

- l'entreprise détient un nombre significatif de titres d'autres entreprises du groupe ou des titres susceptibles de modifier la délimitation du périmètre de consolidation ;
- l'entreprise concourt, par emprunt ou crédit-bail, au financement du groupe ;
- s'agissant d'une entreprise immobilière, la totalité des résultats n'est pas constatée dans l'exercice, dans les résultats consolidés.

Dans ce cadre, les sociétés civiles immobilières (SCI) et les OPCVM détenus pour la représentation des engagements d'assurance n'ont pas été retenus dans le périmètre de consolidation.

2.3.2 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition, inscrits au bilan, correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation (à la date d'entrée de la société dans le périmètre de consolidation) de ses actifs et de ses passifs. L'évaluation se fait dans la devise de l'entreprise acquise à sa date d'entrée dans le périmètre de consolidation.

Lors de la première consolidation de la société acquise, ses actifs et passifs identifiables sont évalués à leur valeur d'utilité à la date d'acquisition dans les comptes consolidés (valeur d'entrée). Les affectations sont définitives à la clôture de l'exercice suivant la date de première consolidation.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

- S'il est positif, l'écart d'acquisition est inscrit à l'actif immobilisé.

Conformément au règlement ANC n°2015-09¹, l'écart d'acquisition comptabilisé à l'actif est rapporté au résultat sur sa durée d'utilisation. Le règlement ANC n°2014-03 fixe les critères permettant de déterminer la durée d'utilisation, limitée ou non, des actifs incorporels. Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition ne peut être déterminée de façon fiable, il est amorti sur une période de dix ans. Pour le groupe Sogecap, les durées d'utilisation retenues des écarts d'acquisition sont estimées entre 10 et 20 ans.

S'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : si la valeur actuelle de l'écart d'acquisition devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation (irréversible).

- S'il est négatif, l'écart d'acquisition est inscrit au passif du bilan, puis rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

2.3.3 Méthodes de conversion des comptes en devises

Aucune filiale du groupe Sogecap n'étant située dans un pays à hyperinflation, les comptes des entités du groupe dont la devise fonctionnelle (devise du principal environnement économique dans lequel l'entité opère) est différente de la devise de présentation du groupe, sont convertis en euros, selon la méthode du cours de clôture :

- tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, tous les engagements reçus et donnés sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les produits et les charges (y compris les dotations aux amortissements et provisions) sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres en distinguant la part revenant au groupe de celle revenant aux minoritaires.

En cas de cession d'une filiale étrangère consolidée dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro, la plus ou moins-value de cession comprend l'écart de conversion préalablement inscrit dans les capitaux propres consolidés pour la part revenant au groupe.

2.3.4 Homogénéisation des comptes

Les comptes consolidés sont réalisés sur la base des comptes sociaux établis selon les dispositions réglementaires en vigueur dans les pays d'activité des sociétés, corrigés des principaux retraitements d'homogénéisation imposés par les normes de présentation des comptes consolidés des entreprises d'assurance en France.

¹ Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2015-09 du 23 novembre 2015 modifiant l'annexe du règlement du comité de la réglementation comptable n° 2000-05 du 7 décembre 2000 relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le code des assurances et des institutions de prévoyance régies par le code de la sécurité sociale ou par le code rural modifié.

2.3.5 Dates de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre.

2.3.6 Présentation sectorielle des comptes consolidés

Le compte de résultat consolidé est présenté par secteur d'activité : les secteurs « assurance Vie » et « assurance Non Vie » regroupent respectivement les sociétés d'assurances Vie et les sociétés d'assurance Non Vie. La part « Non Vie » des compagnies mixtes apparaît dans la partie « assurance Non Vie ».

Le secteur « autres activités » est composé de la société BRD societate de administrare a fondurilor de pensii private SA (voir tableau des Informations relatives aux filiales et participations présentant un caractère significatif - note 27).

Les opérations intragroupe, qu'elles soient au sein d'un secteur d'activité ou qu'elles concernent plusieurs secteurs, sont éliminées en consolidation.

Elles portent principalement sur :

- les acceptations, les cessions et les rétrocessions en réassurance ;
- les engagements reçus et donnés ;
- les opérations de gestion internes ;
- les dividendes intragroupe (nets de frais bancaires et de retenues à la source) sont éliminés y compris ceux au titre des résultats antérieurs à la première consolidation. Les droits exigibles des bénéficiaires de contrats, attachés à ces dividendes, sont conservés dans les charges de l'exercice ;
- les provisions pour dépréciation relevant d'opérations intragroupe sont éliminées (sans impact sur les impôts différés) ;
- les emprunts subordonnés émis par les filiales et souscrits par Sogecap.

2.3.7 Méthodes préférentielles

Provisions mathématiques d'assurance Vie

Le groupe Sogecap a choisi de ne pas appliquer la méthode préférentielle prévue par les textes selon laquelle les provisions d'assurance Vie peuvent être calculées sur la base des taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation. L'écart entre les provisions techniques calculées selon les deux méthodes est présenté en note 15.

Engagements de retraite

Les droits acquis par le personnel en activité en France au titre des indemnités de départ à la retraite ainsi que les engagements vis-à-vis du personnel ayant fait valoir ses droits à la retraite sont provisionnés pour leur valeur actuelle, conformément à la méthode préférentielle.

Pour les entités du périmètre de consolidation, la méthode actuarielle des unités de crédits projetées a été utilisée afin de déterminer la valeur actualisée des engagements de retraite au titre des services passés et le coût des services rendus au cours de l'exercice. Les hypothèses de calcul tiennent compte des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentation des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Ces engagements de retraite sont essentiellement couverts à travers un contrat d'indemnité de fin de carrière qui a été externalisé.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La charge constatée en résultat au titre des engagements de retraites inclut le coût des services rendus, les intérêts nets liés à l'actualisation du passif net et les écarts actuariels.

2.4 Méthodes et règles comptables utilisées

2.4.1 Actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Portefeuilles de contrats

Conformément au règlement 2000-05 du CRC, la valeur d'un portefeuille (soit celle d'un actif incorporel identifiable et susceptible d'être évalué séparément) correspond à la valeur actuelle des profits futurs (flux futurs projetés y compris la participation aux bénéfices et les impôts différés) générés par les contrats d'assurance acquis, à l'exclusion de tout profit futur provenant des renouvellements.

La valeur de portefeuille est amortie selon le rythme d'émergence des profits futurs. La valeur résiduelle du portefeuille peut faire l'objet d'un amortissement exceptionnel lorsque les marges constatées sont inférieures aux marges attendues.

Autres actifs incorporels

Les logiciels et les licences sont amortis selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité.

Dans les comptes consolidés du groupe Sogecap, ce poste comprend essentiellement les logiciels amortis sur quatre ou cinq ans en mode linéaire et le fonds de commerce résultant de l'apport partiel d'actif de Sogénal acquis en 1996 par Sogecap et intégralement amorti.

2.4.2 Placements des entreprises d'assurance

Terrains et constructions - Part de sociétés immobilières

Les placements immobiliers comprennent les immeubles de placement ainsi que les parts des sociétés immobilières non cotées exclues du périmètre de consolidation conformément au règlement n°2000-05 du CRC.

Conformément à la législation en vigueur relative à la méthode des composants (règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014), les actifs immobiliers sont inscrits à leur valeur d'acquisition, frais d'achat et d'impôts inclus, augmentée (pour les immeubles) des coûts liés aux travaux de construction et d'amélioration. Les immeubles sont amortis par composant, eux-mêmes amortis sur leur durée d'utilité :

○ Gros œuvre	45 ans
○ Façade et toiture	35 ans
○ Ascenseur	25 ans
○ Electricité	25 ans
○ Groupe électrogène	30 ans
○ Climatisation	20 ans
○ Câblage technique	15 ans
○ Autres installations techniques	15 ans
○ Agencement	10 ans

Les terrains sont comptabilisés séparément et ne sont pas amortissables.

Conformément à l'Instruction n°2014-1-07 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), la valeur de réalisation des parts et actions des sociétés immobilières non cotées et celle des immeubles est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert indépendant accepté par l'ACPR. Entre deux expertises, une estimation annuelle est réalisée, également certifiée par un expert indépendant accepté par l'ACPR.

Lorsque la valeur de réalisation d'un immeuble est inférieure (de plus de 20% à la date de clôture, sur une période de six mois consécutifs) à sa valeur nette comptable, une provision pour dépréciation à caractère durable est comptabilisée.

Les parts et actions des sociétés immobilières non cotées figurent pour leur prix d'achat diminué, le cas échéant, du montant de la provision pour dépréciation à caractère durable.

Autres placements

Ce poste comprend deux types de placements :

- **Valeurs mobilières à revenu fixe (obligations et autres titres assimilés)**

Les titres relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances sont inscrits à leur valeur d'acquisition hors coupons courus. La différence entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition est amortie de manière actuarielle et comptabilisée en charge (surcote) ou en produit (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation des valeurs mobilières à revenu fixe correspond à la valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice.

Les plus et moins-values de cession sont déterminées suivant la méthode PEPS (Premier Entré, Premier Sorti) et sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation.

Conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances et au Règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'Assurance, les titres font l'objet d'une provision en cas de risque de crédit avéré, c'est-à-dire dès lors qu'il est probable que le groupe ne perçoive pas tout ou partie des sommes qui lui sont dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie. La dépréciation comptabilisée en déduction de la valeur comptable du placement doit alors refléter l'ensemble des pertes prévisionnelles (différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés et les flux prévisionnels).

- **Valeurs mobilières à revenu variable (actions et autres titres assimilés)**

Conformément à l'article R343-10 du Code des assurances, les autres titres de placement sont inscrits au bilan sur la base du prix d'acquisition hors frais d'acquisition.

La valeur de réalisation des valeurs mobilières à revenu variable correspond à la valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice.

Les plus et moins-values de cession sont déterminées suivant la méthode PEPS (Premier Entré, Premier Sorti) et sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation.

Les actions et autres titres assimilés font l'objet d'une provision dès lors qu'ils présentent une dépréciation à caractère durable (examen effectué ligne à ligne).

- Le Règlement ANC n°2015-11 précise que le critère de présomption de dépréciation à caractère durable relatif au niveau de moins-value latente significative peut être défini pour les actions françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30% lorsque les marchés sont volatils. Comme les exercices précédents, un seuil de 20% sur une période de six mois consécutifs a été retenu compte tenu de la volatilité limitée constatée sur le portefeuille d'actifs au cours de l'exercice 2019 ;
- Ce risque est apprécié en fonction de l'intention et de la capacité du groupe à détenir les titres jusqu'à leur maturité ;

- En cas de dépréciation, la provision est calculée en référence à sa valeur de réalisation ou à une valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée selon une approche multicritère qui est fonction de la nature des actifs et de la stratégie de détention.

Les titres de participation et leurs éventuelles dépréciations à caractère durable constatées dans les comptes sociaux sont éliminés en consolidation sans effet d'impôts différés.

2.4.3 Placements représentatifs des engagements en unités de compte

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de compte font l'objet d'une réévaluation à leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire conformément à l'article R.343-13 du Code des assurances.

Les écarts de réévaluation sont présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat en Ajustement ACAV (produits ou charges). Ces écarts sont compensés par la variation symétrique des provisions mathématiques.

2.4.4 Instruments financiers à terme (IFT)

Les opérations sur les instruments financiers à terme, contractés sur différents marchés par les entreprises d'assurance, sont soit liées à des actifs détenus ou à détenir, soit réalisées en anticipation de placements.

Elles s'insèrent dans deux stratégies distinctes (stratégie d'investissement ou de désinvestissement et stratégie de rendement) qui, conformément au Règlement CRC n°2002-09 du 12 décembre 2002 déterminent le traitement comptable à appliquer.

Les couvertures mises en place, dûment approuvées par le Conseil d'administration et le Comité ALM, figurent en hors bilan pour leur montant nominal. Il s'agit d'opérations traitées sur les marchés de gré à gré couvrant les placements existants ou à venir :

- couvertures d'actifs obligataires à taux fixe par des contrats de CAP, visant à modifier le rendement des actifs couverts à la hausse des taux. Les primes d'acquisition des « caps » sont amorties selon la méthode du mode d'amortissement linéaire, sur la durée de vie des caps ;
- couvertures d'actifs obligataires à taux fixe ou taux variable par des contrats de Swap, visant à transformer la rémunération de ces actifs ;
- les swaptions couvrent des investissements potentiels face à des engagements sur des flux futurs.

Les primes d'acquisition des swaptions sont décomposées en :

- o Valeur temps : amortie sur la durée de l'option selon la méthode du mode d'amortissement linéaire ;
- o Valeur intrinsèque : comptabilisée en charge dès l'acquisition.

2.4.5 Actifs corporels

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur valeur d'acquisition et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée.

Les durées retenues par catégorie d'actifs sont :

- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel : 4 ans
- Mobilier : 10 ans

2.4.6 Provisions pour risques et charges

Conformément au Règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, ces provisions sont destinées à faire face à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

2.4.7 Provisions techniques d'assurance

Les provisions techniques sont présentées brutes de réassurance au passif. La part des réassureurs dans les provisions est inscrite à l'actif.

Les provisions techniques comptabilisées par les filiales situées hors de France sont déterminées en fonction des règles locales en vigueur en utilisant les tables et les taux d'actualisation reconnus localement comme adéquats.

2.4.7.1 Assurance vie

Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie comprennent les provisions mathématiques, la provision globale de gestion, les provisions pour primes non acquises, la provision pour garantie plancher, les provisions pour sinistres vie et la provision pour participation aux bénéfices.

○ **Provisions pour primes non acquises des contrats d'assurance vie**

Les provisions pour primes non acquises sont destinées à constater, pour chaque contrat, la part des primes émises se rapportant à la période comprise entre le 31 décembre et la prochaine échéance (ou terme) du contrat.

○ **Provisions mathématiques**

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

En France, les provisions des rentes viagères sont intégralement provisionnées sur la base des tables de générations prospectives. Pour les autres sociétés les provisions sont calculées en utilisant les tables en vigueur dans les pays concernés.

○ **Provision Globale de Gestion (PGG)**

La provision globale de gestion, prévue par les articles R343-3-4° du Code des assurances et 142-6 du Règlement ANC n°2015-11, est dotée pour tenir compte des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou des prélèvements sur les produits financiers.

○ **Provision pour Garantie Plancher**

La provision pour garantie plancher couvre le risque de reverser, en cas de décès, un montant au minimum égal aux primes versées par l'assuré.

La provision retenue correspond au maximum du calcul résultant de la méthode s'appuyant sur les principes de valorisation des « Puts » ou de la méthode déterministe.

Provisions techniques des contrats en unités de compte

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont composées des provisions mathématiques et des provisions pour participation aux bénéfices afférentes. Les provisions mathématiques de ces contrats sont réévaluées à la valeur de réalisation des unités de compte à la clôture de l'exercice.

Provisions pour participations aux bénéfices / aux excédents

Ces provisions représentent les participations aux bénéfices attribuées aux assurés, mais non incorporées aux provisions mathématiques.

Elles sont déterminées pour respecter les 3 contraintes suivantes :

- une dotation minimum prévue par le Code des assurances (90% des bénéfices techniques et 85% des produits financiers devant être distribués sous huit ans) ;
- l'application des clauses contractuelles (revalorisation produit par produit) ;
- et les revalorisations fixées par le Conseil d'Administration.

Ces provisions peuvent être complétées par une participation aux bénéfices différée calculée sur les retraitements de consolidation (conformément au règlement CRC 2000-05).

Les participations aux bénéfices différées constatées dans les comptes consolidés sont de deux sortes :

- la provision pour participations aux bénéfices inconditionnelles enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés (droits des bénéficiaires de contrats attachés aux écarts d'évaluation, retraitements des comptes individuels, ...) ;
- la provision pour participations aux bénéfices conditionnelles relatives à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés dont l'exigence dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement (droits des bénéficiaires attachés au retraitement de la réserve de capitalisation...).

La participation aux bénéfices différée active n'est comptabilisée que si sa recouvrabilité future est fortement probable.

Enfin, les montants de participation aux bénéfices exigibles et de participation aux bénéfices différée sont présentés dans le tableau des "Provisions techniques d'assurance" – Note 15.

Provisions pour sinistres vie

La provision constituée correspond essentiellement aux sinistres survenus, déclarés ou non, et non encore réglés à la date de clôture. Elle comprend les sinistres, les rachats, les capitaux échus y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

2.4.7.2 Assurance non vie

Provisions pour primes non acquises en assurance non vie

Les provisions pour primes non acquises (y compris dommages corporels) sont destinées à constater, pour chaque contrat, la part de prime émise se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance (ou le terme du contrat). Elles sont présentées au bilan brut de frais d'acquisition différés, enregistrés à l'actif.

Primes acquises et non émises

Les primes étant enregistrées à l'émission, des primes acquises et non émises au cours de l'exercice sont comptabilisées le cas échéant.

Provision pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours sont destinées à pallier l'insuffisance des primes à couvrir les charges de sinistres futures. Elles sont déterminées par catégories homogènes de contrats de chaque entreprise incluse dans le périmètre de consolidation, sur la base d'estimation des pertes futures.

Provisions pour sinistres à payer

Les sinistres sont comptabilisés dans l'exercice de leur survenance sur la base des déclarations lorsqu'ils sont connus, ou sur la base d'estimations lorsqu'ils sont inconnus.

Les provisions pour sinistres à payer correspondent aux sinistres non encore réglés à la date de clôture de l'exercice. Elles sont évaluées dossier par dossier pour les sinistres déclarés et sont majorées d'une provision pour sinistres survenus et non déclarés déterminée statistiquement. Par ailleurs, une provision complémentaire est comptabilisée pour faire face à des évolutions de scénarios défavorables.

2.4.7.3 Toutes assurances

Frais d'acquisition reportés

Le règlement n°2000-05 du 7 décembre 2000 du CRC prévoit que les frais d'acquisition des contrats d'assurance vie sont à reporter dans la limite des marges nettes futures des contrats considérés.

Dans le cas particulier du groupe Sogecap, les frais d'acquisition des garanties Vie des contrats sont intégralement couverts par des chargements d'acquisition prélevés sur les versements des assurés. Le report des frais d'acquisition serait donc compensé par un report des chargements d'acquisition.

En Non Vie, les frais d'acquisition font l'objet de report au prorata des durées résiduelles des contrats.

Réserve de capitalisation

En application du règlement 2000-05 du Comité de la Réglementation Comptable et en particulier des principes relatifs à la détermination des provisions pour participation aux bénéfices différée conditionnelle, la réserve de capitalisation constituée dans les comptes sociaux est analysée afin de déterminer la part devant être portée en capitaux propres et la part devant être enregistrée dans les passifs d'assurance en provisions pour participation aux bénéfices différée (PPBD). Il est en effet considéré que la réserve de capitalisation doit être portée en PPBD dès lors qu'elle a vocation à être reprise pour compenser des moins-values futures des titres à taux fixes.

Dans ce cadre, le groupe considère que l'intégralité du montant de la réserve de capitalisation pouvant être reprise, elle doit être retraitée en provision pour participation aux bénéfices différée.

Provisions pour risque d'exigibilité

Destinée à faire face aux insuffisances de liquidité des placements, la provision pour risque d'exigibilité est égale à la différence entre la valeur globale inscrite au bilan des placements visés à l'article R343-10 du code des assurances (principalement actions, titres de placement collectif en valeurs mobilière et immeubles) et la valeur de réalisation globale de ces mêmes placements.

La provision pour risque d'exigibilité est éliminée dans les comptes consolidés conformément au règlement CRC n° 2000-05, avec constatation d'impôt différé.

2.4.8 Opérations de réassurance

Acceptations

Les éléments reçus des cédantes sont enregistrés traité par traité en comptabilité. Les comptes non reçus sont estimés au 31 décembre sans décalage d'exercice en créances et dettes nées d'opérations de réassurance.

Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée selon les mêmes méthodes que les provisions techniques brutes, sans pouvoir excéder le montant mis à la charge des réassureurs par l'application des traités.

2.4.9 Frais généraux

Les frais de gestion et les commissions liés à l'activité d'assurance sont classés par destination selon les méthodes suivantes :

- Sans application de clés de répartition : les charges directement affectables sont individuellement enregistrées par destination,
- Avec application de clés de répartition : les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, sont enregistrées par destination en appliquant des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables. Les principales clés sont les suivantes :
 - Pour les nouvelles acquisitions : montant et nombre des primes sur affaires nouvelles,
 - Les frais d'administration : encours moyens,
 - Pour les frais sur prestations : nombre des sorties (sinistres, rachats, termes et rentes),
 - Pour les frais de gestion de placements : chiffre d'affaires et provisions mathématiques.

2.4.10 Impôts différés

Les impôts sur les résultats regroupent les impositions exigibles ou différés.

Une différence temporaire, source d'impôt différé, est constatée dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Les soldes d'impôts différés Actif et Passif figurent isolément dans le poste « compte de régularisation – Actif » et le poste « compte de régularisation – Passif ».

Les impôts différés sont déterminés aux derniers taux connus selon la méthode du report variable, sur la base des éléments suivants :

- Décalage temporaire entre le résultat comptable et fiscal (écarts sur les valeurs liquidatives des OPCVM, résultat des sociétés fiscalement transparentes) ;
- Déficits fiscaux reportables, plus-values en sursis d'imposition ;
- Retraitements normatifs de consolidation (i.e. Provision pour risque d'exigibilité, réserve de capitalisation...).

En cas de situation nette fiscale active, l'impôt différé n'est comptabilisé que lorsque la société anticipe des résultats sociaux bénéficiaires suffisants (déterminés à partir de business plan) pour assurer la recouvrabilité des impôts différés.

Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés à la clôture sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera. Les effets de modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Au 31 décembre 2020, le taux normal de l'impôt sur les sociétés en France est de 31 % auquel s'ajoute une contribution sociale de 3,3 % instaurée en 2000.

Par ailleurs, les lois de finance successives prévoient de réduire progressivement le taux d'impôt sur les sociétés pour atteindre le taux de 25 % à horizon 2022 (hors contribution sociale).

Compte tenu de la nature des principales différences temporaires pour lesquelles la date de dénouement est inconnue, les impôts différés afférents aux retraitements de consolidation sont calculés au taux de 25,83% (incluant la contribution sociale).

Les filiales françaises du groupe Sogecap font partie de la convention d'intégration fiscale de la Société Générale. Conformément aux termes de cette convention, les filiales du groupe fiscal Société Générale enregistrent en résultat une charge égale à l'impôt qu'elles auraient payé en l'absence d'intégration fiscale.

2.4.11 Règles d'allocations des produits financiers nets

Le résultat de la gestion des placements est ventilé dans les comptes de résultat sectoriels de l'activité vie et non vie, et pour chacun d'eux, dans les comptes techniques et non techniques. Sogecap dispose d'un portefeuille spécifique des actifs en représentation des fonds propres des sociétés. Les revenus nets de ce portefeuille sont affectés en totalité au compte non technique de l'activité d'assurance vie.

Les revenus nets des portefeuilles spécifiques d'actifs propres aux activités d'assurance vie et non vie sont affectés aux parts du compte technique des activités d'assurance vie et non vie.

2.4.12 Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net de l'exercice (part du groupe) divisé par le nombre d'actions en circulation à la date de clôture.

Le résultat par action dilué est calculé sur la même base de calcul que le résultat par action ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles à émettre en vertu des plans d'options sur actions existants.

Le nombre d'actions pris en compte dans le calcul du résultat par action par le groupe est celui déterminé à l'inventaire.

3 INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31/12/2020, le périmètre de consolidation du groupe Sogecap comprend 14 entités. Plusieurs mouvements de périmètre ont été constatés au cours de l'exercice 2020.

➤ Acquisition BG1 SA

Suite à l'acquisition en novembre 2020, des 50% précédemment détenus par AG Real Estate ; BG1 SA est désormais détenue à 100% par le groupe Sogecap qui en prend le contrôle exclusif. A l'issue de cette opération, la répartition des pourcentages d'intérêt au sein du groupe est la suivante :

- 62,28% sont détenus en direct via le fonds général (60,30% pour Sogecap et 1,98% pour Antarius)
- 37,72% sont détenus indirectement via des SCI proposées comme supports en unités de compte dans les contrats de Sogecap.

Avec cette acquisition complémentaire de titres, BG1 SA intègre, en application des seuils fixés, le périmètre de consolidation du groupe Sogecap. Elle est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés du groupe Sogecap à compter du 10 novembre 2020. Conformément au règlement CRC 2000-05, les actifs et les passifs identifiables ont été évalués à leur valeur d'utilité à la date d'acquisition, conduisant à la comptabilisation, à l'actif du bilan, d'une plus-value nette des immeubles de 147 M€ (net d'impôts différés) et d'un écart d'acquisition négatif d'un montant de 38,8 M€ comptabilisé en augmentation du coût d'acquisition des titres détenus par Sogecap.

Dans le bilan consolidé du groupe Sogecap à fin 2020, la contribution nette de BG1 SA représente un montant de 21 M€ constitué des principaux impacts suivants:

- Comptabilisation de 255,5 M€ en immeuble de placement
- Elimination des titres de participation détenus en direct par Sogecap et Antarius pour -153,4 M€ ;
- Imputation de -95,2 M€ sur les placements en unités de compte correspondant à la quote-part des intérêts minoritaires des titres détenus par les entités du Fonds UC de Sogecap (conformément au CRC 2000-05 art. 2701) ;
- Contribution de BG1 SA au résultat net consolidé pour 11,0 M€ sur la période dont -6,9 M€ correspondant à la quote-part des intérêts minoritaires des titres détenus par les entités du Fond UC de Sogecap (conformément au CRC 2000-05 art. 2701).

➤ Autres mouvements

- Augmentation du capital d'Antarius de 200 M€ en mars 2020 ;
- Augmentation du capital de BRD Fond de pension de 5,5 M€.

SOCIETES	Entrée dans le périmètre	Pays	31-déc-20			31-déc-19		
			% de contrôle	% d'intérêt	Méthode ¹	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode ¹
SOGECAP		France	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
ORADEA VIE	2001	France	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SOGESSUR	2010	France	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SGI HOLDING SIS	2016	France	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
ANTARIUS	2017	France	50,00%	50,00%	IG	50,00%	50,00%	IG
SG STRAKHOVANIE CJSC	2007	Russie	81,00%	81,00%	IG	81,00%	81,00%	IG
SG STRAKHOVANIE ZHIZNI	2007	Russie	81,00%	81,00%	IG	81,00%	81,00%	IG
LA MAROCAINE VIE	2001	Maroc	50,98%	50,98%	IG	50,98%	50,98%	IG
SOGELIFE	1997	Luxembourg	60,14%	60,14%	IG	60,14%	60,14%	IG
KOMERCNI POJISTOVNA	2005	République Tchèque	51,00%	51,00%	IG	51,00%	51,00%	IG
BRD SOCIETATE ADM FOND PENSII	2007	Roumanie	51,00%	51,00%	IG	51,00%	51,00%	IG
BRD ASIGURARI DE VIATA	2008	Roumanie	51,00%	51,00%	IG	51,00%	51,00%	IG
NEW PRIMONIAL HOLDING 2 SAS	2019	France	17,21%	17,21%	ME	17,21%	17,21%	ME
BG1 SA	2020	France	100,00%	61,29%	IG	0,00%	0,00%	N/A

(1) IG : Intégration Globale NI : Non Intégré MEE : Mise en équivalence

4 NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

Note 1: Ecart d'acquisition¹

Variation des écarts d'acquisition :

En milliers d'euros	31 décembre 2019	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	31 décembre 2020
Valeurs brutes	268 178	0	0	0	268 178
Amortissements	(85 507)	0	(21 957)	0	(107 464)
Valeurs nettes	182 671	0	(21 957)	0	160 714

Variation des écarts d'acquisition par société :

En milliers d'euros	Date d'acquisition	Durée d'amortissement	31 décembre 2019	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	31 décembre 2020
LA MAROCAINE VIE ²	2001	20 ans	2 255	0	(237)	0	2 018
KOMERCNI POJISTOVNA	2005	20 ans	3 013	0	(524)	0	2 489
SOGESSUR	2013	20 ans	52 606	0	(3 896)	0	48 710
SGI HOLDING	2016	10 ans	6 202	0	(942)	0	5 260
ANTARIUS	2017	10 ans	118 595	0	(16 358)	0	102 237
Total			182 671	0	(21 957)	0	160 714

(1) Les écarts d'acquisition repris dans ce paragraphe sont ceux comptabilisés dans la rubrique Ecart d'acquisition du bilan.

La première consolidation de BG1 SA a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition négatif enregistré dans la rubrique Titres de participation de l'entité Sogecap

(2) L'écart d'acquisition de La Marocaine Vie a fait l'objet de calcul et de comptabilisation additionnels résultant de l'acquisition, par Sogecap, des titres complémentaires après son entrée dans le périmètre de consolidation en 2001.

Note 2 : Actifs incorporels

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	Acquisitions	Dotations	Cessions Reprises	Reprises	Autres mouvements	31 décembre 2020
Portefeuilles de contrats ⁽¹⁾	27 138	0	(6 385)	0	0	0	20 753
Autres immo. Incorporelles	113 395	58 927	(31 599)	(7 408)	(476)	(866)	131 973
Logiciels	110 099	45 701	(30 730)	(7 029)	(476)	(245)	117 320
Autres immobilisations incorporelles	3 295	3 181	(869)	(140)	0	(621)	4 846
VALEURS NETTES	140 533	48 882	(37 984)	(7 169)	(476)	(866)	142 920

(1) Le portefeuille de contrats correspond à la valeur de portefeuille des contrats de :

- Antarius, dans le cadre de l'acquisition par Sogecap en 2017 des parts anciennement détenues par le groupe Aviva. Cet actif est amorti linéairement sur 7 ans.
- Sogessur dans le cadre de l'acquisition par Sogecap en 2013 des parts Sogessur anciennement détenues par le Groupe Société Générale. Cet actif a été amorti linéairement sur 5 ans.

Note 3 : Placements des entreprises d'assuranceDécomposition des placements :

En milliers d'euros	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Valeur comptable nette ⁽¹⁾	Valeur de réalisation	Plus ou moins valeurs latentes	Valeur comptable nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins valeurs latentes
Placements immobiliers	4 443 005	5 489 628	1 046 623	4 254 861	5 260 334	1 005 473
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPCVM	771 504	779 603	8 099	926 840	1 108 766	181 926
Parts d'OPCVM d'actions	16 768 251	17 862 782	1 094 531	16 443 851	17 582 500	1 138 649
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	101 687	102 244	557	141 231	142 914	1 683
Obligations et autres tiers	87 537 987	96 533 686	8 995 699	89 013 855	97 410 475	8 396 620
Prêts hypothécaires	528	524	(4)	505	501	(4)
Autres prêts et effets assimilés	37 812	37 812	0	36 743	36 743	0
Dépôts auprès des entreprises cédantes	1 248 948	1 248 948	0	1 355 682	1 355 682	0
Dépôts et cautionnements en espèce	679 069	680 057	987	893 879	893 879	0
Autres placements (2)	70 828	70 640	(188)	86 736	86 736	0
Total Hors IFT	111 659 618	122 805 924	11 146 304	113 154 182	123 878 530	10 724 347
Instruments financiers à terme	379 610	1 035 853	656 243	539 888	921 940	382 052
Placements cotés	101 783 887	111 181 407	9 397 520	103 190 460	112 188 046	8 997 586
Placements non	10 255 340	12 660 370	2 405 030	10 503 610	12 612 424	2 108 814

(1) La valeur nette comptable inclut les provisions pour émetteurs défaillants et pour dépréciation à caractère durable pour un total de 110 720 K€ au 31 décembre 2020 et 106 078 K€ au 31 décembre 2019.

(2) Le poste « Autres placements » contient les avances sur polices (70 828 K€ au 31 décembre 2020 versus 86 760 K€)

(3) Les primes d'acquisition des instruments financiers à terme (IFT) restant à amortir selon les échéances des instruments financiers s'élèvent à 379 610 K€ en valeur nette comptable en 2020 vs 539 888 K€ en 2019. Elles sont comptabilisées dans le poste « Autres comptes de régularisation - Actif » du bilan (cf. Note 12).

Instruments Financiers à Terme (IFT)

Les IFT sont majoritairement détenus par Sogecap.

Au 31 décembre 2020, le nominal couvert par les caps, swaptions, swaps et forwards détenus en direct est de 30 milliards d'euros.

➤ **Sogecap :**

- 24 939 M€ de caps permettant de couvrir le risque de hausse de taux ;
- 2 800 M€ d'options sur actions.
- 1 480 M€ de swaps de taux ;
- 785 M€ de swaps de devises pour couvrir le risque de change des actifs libellés en devises autres que l'Euro ;
- 420 M€ de swaptions ;

➤ **Antarius :**

- 2 799 M€ de caps permettant de couvrir le risque de hausse de taux ;
- 315 M€ d'options sur actions.

➤ **Komerční Pojistovna :**

- 700 M€ de swaps de devises pour couvrir le risque de change des actifs libellés en devises autres que la couronne Tchéque.

Note 4 : Placements représentant les engagements en unités de compte

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Placements immobiliers	4 037 391	3 502 048
Titres à revenus variables et assimilés	797 002	727 951
Obligations et autres titres à revenus	10 597 875	9 480 417
Parts d'OPCVM Actions	23 219 711	21 355 634
Parts d'OPCVM obligataires	1 066 267	1 026 471
Autres	638 415	707 210
- Prêts	0	0
- Dépôts	638 415	707 210
Valeurs nettes	40 356 661	36 799 731

Note 5: Titres mis en équivalence

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Contributions aux capitaux propres	Contributions au résultat	Contributions aux capitaux propres	Contributions au résultat
New Primonial Holding 2 SAS	101 395	428	102 010	0
Total	101 395	428	0	0

En 2020, Sogecap détient 17,21% des titres de la société New Primonial Holding 2 SAS.

Note 6 : Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

En milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Provisions techniques Vie	524 836	614 922
<i>Provisions d'assurance Vie (1)</i>	478 465	511 479
<i>Provisions pour sinistres</i>	34 188	73 266
<i>Autres provisions techniques</i>	12 183	30 177
- Dont participation aux bénéfices	12 081	30 070
Provisions des contrats en UC	15 791	9 484
Part des cess. et retrocess. dans les prov. Tech. vie	540 627	624 406
Provisions techniques Non Vie	256 298	309 534
<i>Provisions pour primes non acquises</i>	66 439	72 020
<i>Provisions pour sinistres</i>	178 909	223 726
<i>Autres provisions techniques</i>	10 950	13 788
Part des cess. et retrocess. dans les prov. Tech. Non Vie	256 298	309 534
PART DES CESS. ET RETROCESS. DANS LES PROV. TECH.	796 925	933 940

(1) Il s'agit de la réassurance par Cardif Assurance Vie des engagements Euros coassurés avec Antarius.

Lors de la mise en place d'un traité de réassurance, le second meilleur rating du réassureur retenu doit être au minimum égal à A- (ou équivalent). Une liste des réassureurs autorisés est maintenue par le service Risques techniques et Réassurance qui réalise un suivi de leur rating afin de s'assurer de leur solidité financière.

Note 7 : Créances et dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

En milliers d'euros	31 décembre 2020			31 décembre 2019
	Brut	Provisions	Net	Net
Primes acquises non émises	173 274	0	173 274	96 896
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	404 636	(2 691)	401 945	374 165
Créances nées des opérations de réassurance	23 694	0	23 694	21 387
Total Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	601 604	(2 691)	598 913	492 448
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	365 683	0	365 683	261 154
Dettes nées d'opérations de réassurance	54 348	0	54 348	112 928
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	51 953	0	51 953	43 929
Total Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	471 984	0	471 984	418 011

Ventilation par échéance :

En milliers d'euros	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Primes acquises non émises	173 274	0	0	173 274
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	400 972	654	319	401 945
Créances nées des opérations de réassurance	23 694	0	0	23 694
Total Créances nées des op. d'ass.ou de reass au 31 décembre 2020	597 940	654	319	598 913
Total Créances nées des op. d'ass.ou de reass au 31 décembre 2019	492 448	0	0	492 448
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	365 308	96	279	365 683
Dettes nées d'opérations de réassurance	54 348	0	0	54 348
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	51 953	0	0	51 953
Total Dettes nées des op. d'ass.ou de reass au 31 décembre 2020	471 609	96	279	471 984
Total Dettes nées des op. d'ass.ou de reass au 31 décembre 2019	417 096	198	717	418 011

Note 8: Créances et dettes sur les entreprises du secteur bancaireValeurs nettes

En milliers d'euros	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Brut	Provisions	Net	Net
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	759 093	0	759 093	899 440
Avoirs en banque des autres entreprises	0	0	0	0
Opérations interbancaires	0	0	0	0
Total Créances sur les entreprises du secteur bancaire	759 093	0	759 093	899 440
Dettes de financement (1)	12 551 938	0	12 551 938	12 656 186
Concours bancaires courants	0	0	0	2 102
Autres dettes	0	0	0	0
Total Dettes sur les entreprises du secteur bancaire	12 551 938	0	12 551 938	12 658 288

(1) Il s'agit essentiellement d'opérations de mises en pension.

Ventilation par échéance

En milliers d'euros	Moins d'1 an	De 1 an à 5	Plus de 5 ans	Total
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	759 093	0	0	759 093
Avoirs en banque des autres entreprises	0	0	0	0
Opérations interbancaires	0	0	0	0
Créances sur les entr. Banc. au 31 décembre 2020	759 093	0	0	759 093
Créances sur les entr. Banc. au 31 décembre 2019	899 440	0	0	899 440
Dettes de financement	12 551 938	0	0	12 551 938
Concours bancaires courants	0	0	0	0
Autres dettes	0	0	0	0
Dettes sur les entr. Banc. au 31 décembre 2020	12 551 938	0	0	12 551 938
Dettes sur les entr. Banc. au 31 décembre 2019	12 658 288	0	0	12 658 288

Note 9 : Autres créances et autres dettesAutres créances:

En milliers d'euros	31 décembre 2020			31 décembre 2019
	Brut	Provisions	Net	Net
Personnel et comptes rattachés	78	0	78	110
Etat, organismes sociaux	24 972	0	24 972	57 251
Autres créances ⁽¹⁾	106 898	0	106 898	214 534
Total Autres créances	131 948	0	131 948	271 895

(1) Le poste Autres créances regroupent principalement les appels de marge sur les opérations de mises en pension pour 65 437 K€ au 31 décembre 2020 (versus 168 325 K€ au 31 décembre 2019).

Autres dettes:

En milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	4 713	4 947
Personnel et comptes rattachés	31 873	29 657
Etat & Organismes sociaux	86 337	111 031
Autres dettes ⁽¹⁾	1 388 749	1 335 407
Total Autres dettes	1 511 672	1 481 042

(1) Le poste Autres dettes contient, entre autres, les appels de marge sur instruments financiers dérivés, pour 1 075 887 K€ au 31 décembre 2020 (versus 955 815 K€ au 31 décembre 2019).

Ventilation par échéance

En milliers d'euros	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Personnel et comptes rattachés	78	0	0	78
Etat, organismes sociaux	20 680	4 292	0	24 972
Autres créances	106 843	5	192	107 040
Total Autres créances au 31 décembre 2020	127 601	4 297	192	132 090
Total Autres créances au 31 décembre 2019	253 558	18 136	201	271 895
Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	4 522	191	0	4 713
Personnel et comptes rattachés	31 873	0	0	31 873
Etat & Organismes sociaux	86 337	0	0	86 337
Autres dettes	1 384 817	0	3 932	1 388 749
Total Autres dettes au 31 décembre 2020	1 507 549	191	3 932	1 511 672
Total Autres dettes au 31 décembre 2019	1 475 239	380	5 423	1 481 042

Note 10: Autres actifs

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Brut</i>	<i>31 décembre 2020 Amortissements</i>	<i>Net</i>	<i>31 décembre 2019 Net</i>
Immobilisations corporelles	9 567	(5 988)	3 579	2 886
<i>Matériel de transport</i>	517	(339)	178	229
<i>Mobilier</i>	4 933	(3 267)	1 666	1 999
<i>Matériel</i>	4 117	(2 382)	1 735	658
Autres	670	(467)	203	216
Total	10 237	(6 455)	3 782	3 102

Note 11: Comptes de régularisation actif et passif

En milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Frais d'acquisition reportés	297 334	256 357
Frais d'acquisition reportés- Vie	20 284	19 242
Frais d'acquisition reportés- Non Vie	277 050	237 115
Autres comptes de régularisation	1 753 852	1 824 233
Intérêts et loyers acquis et non échus	1 002 568	1 055 515
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(51)	0
Impôts différés - actifs (1)	277 328	291 976
Autres comptes de régularisation - actifs (2)	474 007	476 742
Total Comptes de régularisation - Actif	2 051 186	2 080 590
Impôts différés - passifs (1)	21 236	0
Autres comptes de régularisation - passifs (2)	54 530	59 095
Total Comptes de régularisation - Passif	75 766	59 095

(1) Les impôts différés sont principalement issus des retraitements de consolidation (constatation d'une participation aux bénéfices différée au titre de l'annulation de la réserve de capitalisation), et des différences temporaires comptabilisées dans les comptes sociaux notamment de Sogecap.

La ventilation des impôts différés actifs (par grande catégorie) du groupe Sogecap se présente comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Impôt différés - Actifs	277 328	291 976
IDA nets issus des retraitements de consolidation	202 507	207 911
IDA nets issus des différences résultat social / résultat fiscal	74 821	84 065

(1) Les « Autres comptes de régularisation » comprennent notamment les intérêts courus non échus et les primes à amortir sur les instruments financiers à terme.

Note 12 : Tableau de variation des capitaux propres (Part du groupe)

<i>En milliers d'euros</i>	Capital social	Prime liée au capital social	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Réserve de conversion	Total des capitaux propres Part du groupe
Situation au 31 décembre 2018	1 168 305	0	852 172	402 560	(22 100)	2 400 936
Affectation du résultat	0	0	402 560	(402 560)	0	0
Changement de méthode comptable	0	0	0	0	0	0
Variations de capital	95 250	254 936	0	0	0	350 186
Distribution de dividendes	0	0	(110 302)	0	0	(110 302)
Variations de périmètre	0	0	(171)	0	171	0
Résultat de l'exercice	0	0	0	432 256	0	432 256
Autres variations	-	-	(38)	0	7 892	7 855
Situation au 31 décembre 2019	1 263 556	254 936	1 144 220	432 256	(14 036)	3 080 931
Affectation du résultat	0	0	432 256	(432 256)	0	0
Changement de méthode comptable	0	0	0	0	0	0
Variations de capital	0	0	(3)	0	0	(3)
Distribution de dividendes	0	0	(410 083)	0	0	(410 083)
Variations de périmètre	0	0	(33 272)	0	0	(33 272)
Résultat de l'exercice	0	0		470 411	0	470 411
Autres variations	-	-		0	(18 793)	(18 793)
Situation au 31 décembre 2020	1 263 556	254 936	1 133 118	470 411	(32 828)	3 089 193

Note 13 : Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés émis par les entités du groupe Sogecap se décomposent ainsi :

Emprunteur	Prêteur	Date	Montant de l'emprunt (en Euros)	Durée	Taux
SOGECAP	Société générale	29/10/2012	161 000	15 ans	Taux fixe 6,03%
	Société générale	27/06/2014	87 500	15 ans	Taux fixe 4,35%
	Tiers (1)	18/12/2014	794 136	Indéterminé	Taux fixe 4,125%
	Société générale	19/12/2014	545 000	11 ans	Euribor 6 M + 2,2373%
	Société générale	11/09/2015	31 000	15 ans	Taux fixe 5%
	Société générale	11/09/2015	31 000	Indéterminé	Taux fixe 5,7%
	Société générale	14/06/2017	297 000	10 ans	Taux fixe 2,42%
	Société générale	12/12/2018	125 000	10 ans	Taux fixe 3,03%
	Société générale	12/12/2018	125 000	15 ans	Taux fixe 3,98%
			2 196 636		
Oradéa Vie	Société Générale	29/06/2006	1 500	Indéterminé	Taux Fixe 4,21%
	Société Générale	29/06/2006	1 500	15 ans	Taux Fixe 3,92%
	Société Générale	21/12/2007	1 000	Indéterminé	Taux Fixe 4,1%
	Société Générale	21/12/2007	1 000	15 ans	Taux Fixe 3,93%
	Société Générale	24/12/2008	1 000	15 ans	Taux Fixe 5,75%
	Société Générale	24/12/2008	1 000	Indéterminé	Taux Fixe 8,35%
	Société Générale	22/12/2009	900	Indéterminé	Euribor + 4,85%
	Société Générale	22/12/2009	900	15 ans	Euribor + 1,50%
	Société Générale	21/06/2010	2 000	Indéterminé	Taux Fixe 9,16%
	Société Générale	21/06/2010	2 000	15 ans	Taux Fixe 5,85%
	Société Générale	28/10/2011	2 000	Indéterminé	Taux Fixe 12,33%
	Société Générale	28/10/2011	2 000	15 ans	Taux Fixe 8,98%
	Société Générale	28/09/2012	1 000	15 ans	Taux Fixe 6,79%
	Société Générale	31/12/2012	1 000	Indéterminé	Taux Fixe 8,257%
			18 800		
Sogelife	Société générale Bank & Trust	19/05/2004	6 750	Indéterminé	Euribor 12 M + 0,70%
	Société générale Bank & Trust	19/05/2004	2 250	15 ans	Euribor 12 M + 0,60%
	Société générale Bank & Trust	31/07/2006	750	15 ans	Euribor 12 M + 0,60%
	Société générale Bank & Trust	29/05/2008	6 000	Indéterminé	Euribor 12 M + 2,80%
	Société générale Bank & Trust	29/05/2008	2 000	15 ans	Euribor 12 M + 1,80%
	Société générale Bank & Trust	10/08/2009	11 250	Indéterminé	Euribor 12 M + 5,50%
	Société générale Bank & Trust	10/08/2009	3 750	15 ans	Euribor 12 M + 2,15%
	Société générale Bank & Trust	31/12/2009	3 750	Indéterminé	Euribor 12 M + 3,50%
	Société générale Bank & Trust	31/12/2009	1 250	15 ans	Euribor 12 M + 1,50%
	Société Générale	30/03/2010	11 850	Indéterminé	Euribor 6 M + 2,90%
	Société Générale	30/03/2010	3 950	15 ans	Euribor 6 M + 1,45%
	Société Générale	30/09/2010	11 250	Indéterminé	Euribor 6 M + 4,063%
	Société Générale	30/09/2010	3 750	15 ans	Euribor 6 M + 1,906%
			68 550		

SOGESSUR	Société Générale	24/06/2003	2 331	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 1,25
	AVIVA	24/06/2003	1 255	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 1,25
	AVIVA	24/06/2003	1 530	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 1,25
	Société Générale	28/05/2004	2 795	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 1,25
	Société Générale	30/06/2010	3 000	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 4,063
	Société Générale	22/12/2010	1 750	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 4,063
			12 661		

KP	KB	31/07/2020	17 210	10 ans	Taux Fixe 1,99%
			17 210		

Total des emprunts subordonnés**2 313 857**(1) *Emprunt subordonné émis sur le marché régulé Luxembourgeois*

La charge d'intérêts (nette des opérations d'intragroupe) enregistrée au titre de l'exercice 2020 s'élève à 81 169K€ contre 80 743K€ en 2019.

Note 14 : Provisions techniques d'assurance

En milliers d'euros	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Non-Vie	Vie	Total	Total
Provisions techniques brutes de réassurance				
Provisions pour primes non acquises - Non-Vie	660 683	0	660 683	610 437
Provisions pour sinistres - Non-Vie	906 274	0	906 274	850 231
Provisions pour participations aux bénéfices exigibles - Non-Vie	11 123	0	11 123	6 884
Provisions d'assurance Vie	0	86 121 436	86 121 436	89 093 723
<i>Dont Provision "Garantie plancher" Vie</i>	0	6 730	6 730	2 858
<i>Dont Provision globale de gestion Vie</i>	0	88 738	88 738	84 791
Provisions pour sinistres - Vie	0	1 462 166	1 462 166	1 216 215
Provisions pour participations aux bénéfices exigibles - Vie	0	5 316 151	5 316 151	4 885 146
Provisions pour participations aux bénéfices différée - Vie ⁽¹⁾	0	861 545	861 545	841 263
Autres Provisions techniques	35 453	48 228	83 681	89 658
Total Provisions Techniques Brutes	1 613 533	93 809 526	95 423 059	97 593 557
Provisions techniques des contrats en unités de compte				
Provisions mathématiques		40 638 264	40 638 264	37 038 135
Provisions pour participations aux bénéfices		52 154	52 154	44 930
Total des Provisions techniques	1 613 533	134 447 790	136 061 323	134 631 692

(1) Il s'agit des provisions pour participation aux bénéfices différée conditionnelle au titre de l'annulation de la réserve de capitalisation de Sogecap, Antarius et Oradéa Vie.

Les provisions d'assurance Vie des contrats sont de 93,8 milliards d'euros dont 86,1 milliards d'euros de provisions mathématiques, à comparer au montant obtenu en appliquant la méthode préférentielle. Selon cette méthode, les provisions mathématiques des contrats en euros calculées en utilisant des taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels des actifs affectés à leur représentation s'élèveraient à 68,8 milliards d'euros au 31 décembre 2020 contre 68,9 milliards d'euros au 31 décembre 2019.

Note 15 : Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Provisions mathématiques sur droits de retraites acquis (1)	13 812	8 467
Provisions pour médailles du travail, indemnités de départ à la retraite	0	601
Provisions pour pertes et charges exceptionnelles	38 969	146
Autres provisions pour risques et charges	34 682	34 218
Total des provisions pour risques et charges	87 463	43 432

(1) En application de la méthode comptable préconisée par le règlement ANC 2013-02, les provisions mathématiques sur droits de retraites acquis comptabilisées au bilan comprennent les écarts actuariels.

Note 16: Preuve d'impôt

En milliers d'euros	31 décembre 2020
Résultat net des entreprises intégrées (1)	552 734
Impôt exigible	(210 976)
Impôt différé	(14 284)
Total impôts	(225 260)
Résultat net avant impôt	777 994
Taux d'imposition consolidation	32,02%
Charge d'impôt théorique	(249 114)
Incidence des différentiels de taux et de bases	3 189
Effet du changement de taux d'impôt (2)	(10 571)
Effet des résultats taxés à taux réduit	8 004
Différentiels de taux d'imposition dans les filiales étrangères et succursales	12 981
Impact des éléments non taxables	(7 225)
Incidence des déficits fiscaux et crédit d'impôt	6 986
Déficits imputés dans l'exercice	1 632
Déficits créés dans l'exercice	0
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	5 354
Incidence des différences permanentes	(7 565)
Incidence des autres différences	(2 264)
Incidence des corrections et autres éléments	23 508
Charge d'impôt réelle	(225 260)
Taux d'impôt effectif	28,95%

(1) Hors résultat des entités mises en équivalence, amortissement des écarts d'acquisition et des portefeuilles de contrats, intérêts minoritaires.

(2) Il s'agit de l'effet de la réduction progressive du taux d'impôt sur les impôts différés (voir note 2.4.10).

Note 17: Analyse sectorielle des primes

Le groupe Sogecap exerce son activité dans trois secteurs géographiques différents qui sont les suivants :

- France
- Union Européenne hors France
- Hors Union Européenne

Ventilation des primes acquises par zone géographique :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Non Vie	Vie	Total	Non Vie	Vie	Total
France⁽¹⁾	1 014 793	7 923 562	8 938 355	928 687	11 656 055	12 584 742
UE (hors France)	46 775	2 002 740	2 049 515	46 246	2 666 571	2 712 817
<i>Roumanie</i>	11 387	39 424	50 811	11 632	49 932	61 564
<i>République Tchèque</i>	35 388	247 435	282 823	34 614	288 600	323 214
<i>Luxembourg</i>	0	1 715 881	1 715 881	0	2 328 039	2 328 039
Hors UE	46 384	318 828	365 212	45 538	392 410	437 948
<i>Russie</i>	37 282	128 930	166 212	36 835	190 937	227 772
<i>Maroc</i>	9 102	189 898	199 000	8 703	201 473	210 176
Total	1 107 952	10 245 130	11 353 083	1 020 471	14 715 036	15 735 508

(1) L'activité des succursales est comptabilisée dans la zone géographique de domiciliation des filiales dont elles dépendent.

Note 18 : Produits financiers nets de charges

En milliers d'euros	31 décembre 2020			31 décembre 2019	
	Vie	Non-Vie	Autres	Total	Total
Revenus des placements	3 213 858	26 567	108 219	3 348 644	3 432 770
Autres produits des placements	60 602	2 613	2 316	65 531	12 986
Produits provenant de la réalisation des placements	275 186	1 197	14 494	290 877	318 871
Ajustements ACAV (plus-values)	2 037 323	0	0	2 037 323	4 658 988
Reprise de dépréciation des placements	32 295	576	114	32 985	28 860
Produits financiers	5 619 264	30 953	125 143	5 775 360	8 452 475
Pertes provenant de la réalisation	(284 479)	(2 552)	(796)	(287 827)	(210 469)
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	(60 385)	(2 463)	(235)	(63 083)	(43 275)
Autres charges des placements	(607 293)	(7 875)	(49 691)	(664 859)	(610 579)
Charges de financement	0	(514)	(80 690)	(81 204)	(80 659)
Ajustement ACAV (moins-values)	(1 539 084)	0	0	(1 539 084)	(270 643)
Charges financières	(2 491 241)	(13 404)	(131 412)	(2 636 057)	(1 215 625)
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	3 128 023	17 549	(6 269)	3 139 303	7 236 850

Note 19 : Charges de prestations d'assurance

En milliers d'euros	31 décembre 2020			31 décembre 2019
	Activité Vie	Activité Non-Vie	Total	Total
Charges des sinistres	(10 315 312)	(420 968)	(10 736 280)	(10 235 782)
<i>Prestations et frais payés</i>	(10 260 908)	(381 576)	(10 642 484)	(10 145 807)
<i>Frais de gestion des sinistres</i>	(54 404)	(39 392)	(93 796)	(89 975)
Charges des provisions d'assurance	217 999	(47 907)	170 092	(8 549 973)
Participation des assurés aux résultats	(1 712 548)	(17 397)	(1 729 945)	(1 996 055)
Total des charges de prestations d'assurance	(11 809 861)	(486 272)	(12 296 133)	(20 781 810)

Note 20: Charges ou produits nets des cessions en réassurance

En milliers d'euros	31 décembre 2020			31 décembre 2019
	Vie	Non-Vie	Total	Total
Primes cédées	(120 662)	(197 910)	(318 572)	(324 834)
Cessions de charges de sinistres	118 626	153 715	272 341	134 829
Cessions de provisions techniques	(65 161)	(41 879)	(107 040)	17 724
Cessions de participation aux résultats	7 172	7 316	14 488	19 751
Commissions reçues des réassureurs	63 381	34 626	98 007	98 784
Résultat technique de réassurance	3 356	(44 132)	(40 776)	(53 746)

Note 21 : Charges de gestion

En milliers d'euros	31 décembre 2020				31 décembre 2019
	Vie	Non-Vie	Autres	Total	Total
Frais d'acquisition des contrats	(390 379)	(313 226)	0	(703 605)	(683 167)
Frais d'administration	(710 764)	(42 316)	0	(753 080)	(752 222)
Autres charges techniques	(61 807)	(39 666)	0	(101 473)	(112 200)
Autres charges non techniques	0	0	0	0	0
Total des charges de gestion	(1 162 950)	(395 208)	0	(1 558 158)	(1 547 589)

Note 22 : Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Produits cessions des éléments d'actifs	612	649
Autres produits exceptionnels ⁽¹⁾	18 326	382
Plus ou moins-value de consolidation	0	3 445
Produits exceptionnels	18 938	4 476
Valeurs nettes des éléments d'actifs cédés	0	0
Autres charges exceptionnelles ⁽²⁾	(22 136)	(1 150)
Charges exceptionnelles	(22 136)	(1 150)
Résultat exceptionnel	(3 198)	3 326

(1) Dont 17,5 M€ lié au résultat de BG1 SA depuis l'acquisition des premiers titres en 2017

(2) Dont -14,2 M€ lié à la contribution au fonds de solidarité mise en place par les pouvoirs publics en faveur des TPE et des indépendants (secteurs particulièrement touchés par les conséquences du virus covid-19).

Note 23 : Engagements reçus et donnés*Engagements reçus et donnés du secteur assurance et autres activités*

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Engagements reçus		
Engagements reçus sur instruments financiers à terme	18 005	699 730
Engagements reçus sur ventes à terme	1 301	6 128
Engagement recu sur cautions	0	4 622
Engagements reçus sur instruments dérivés	30 423 357	33 709 873
Total	30 442 662	34 420 353
Engagements donnés		
Engagements donnés sur instruments financiers à terme	2 481 868	1 124 611
Engagements donnés sur cautions	0	0
Engagements donnés sur valeurs reçues en nantissement	2 957 195	2 811 348
Engagements donnés sur instruments dérivés	30 559 058	32 774 301
Total	35 998 121	36 710 260

A la connaissance du groupe, il n'existe pas d'autres engagements donnés en dehors de ceux figurant ci-dessus conformément aux normes comptables en vigueur.

Note 24 : Autres informationsEffectifs (ETP fin de période y compris succursales)

Au 31 décembre 2020, le groupe Sogecap comptait 3 019 salariés, travaillant dans 9 pays.

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
CDI / CDD	2 867	2 727
Expatriés / détachés	52	70
Autres ressources (stagiaires, alternants et intérimaires)	100	112
Effectifs (1)	3 019	2 909
Charges de personnel - en milliers d'euros	248 590	237 638
Charges de personnel	248 590	237 638

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes du groupe, enregistrés dans les comptes de l'exercice clos, s'élèvent à 1 408 K€ au titre du contrôle légal des comptes et des services autres que la certification des comptes.

En milliers d'euros (hors taxes)				31 décembre 2020	31 décembre 2019
	EY	Deloitte	Autres	TOTAL	
Commissariat aux comptes	669	600	99	1 368	1 297
Services autres que la certification des comptes	24	6	11	41	100
Honoraires	693	606	109	1 408	1 397

Note 25 : Compte de résultat par activité**Compte technique Assurance Non-Vie**

En milliers d'euros	31 décembre 2020			31 décembre 2019
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	1 107 952	(197 910)	910 042	839 455
<i>Primes</i>	1 172 206	(192 855)	979 351	937 050
<i>Variation des primes non acquises</i>	(64 254)	(5 055)	(69 309)	(97 594)
Part du compte technique dans les produits nets de placements	17 549	0	17 549	22 376
Autres produits techniques	11 816	0	11 816	11 096
Charges des sinistres	(420 968)	153 715	(267 253)	(327 369)
<i>Prestations et frais payés</i>	(381 576)	151 395	(230 181)	(292 930)
<i>Frais de gestion des sinistres</i>	(39 392)	2 320	(37 072)	(34 439)
Charges des autres provisions techniques	(47 907)	(41 879)	(89 786)	(50 606)
Participations aux résultats	(17 397)	7 316	(10 081)	(2 694)
Frais d'acquisition et d'administration	(355 542)	34 626	(320 916)	(286 928)
<i>Frais d'acquisition des contrats</i>	(313 226)	(374)	(313 600)	(274 424)
<i>Frais d'administration</i>	(42 316)	0	(42 316)	(45 512)
<i>Commissions reçues des réassureurs</i>		35 000	35 000	33 008
Autres charges technique	(39 666)	0	(39 666)	(47 387)
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	255 837	(44 132)	211 705	157 943

Compte technique Assurance Vie

En milliers d'euros	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	10 245 131	(120 662)	10 124 469	14 571 218
<i>Primes</i>	10 245 157	(120 662)	10 124 495	14 571 732
<i>Variation des primes non acquises</i>	(26)	0	(26)	(514)
Ajustement ACAV (plus-values)	2 037 323	0	2 037 323	4 658 988
Part du compte technique dans les produits nets de placements	2 629 784	0	2 629 784	2 838 950
Autres produits techniques	179 087	0	179 087	180 832
Charges des sinistres	(10 315 312)	118 626	(10 196 686)	(9 773 583)
<i>Prestations et frais payés</i>	(10 260 908)	119 452	(10 141 456)	(9 719 420)
<i>Frais de gestion des sinistres</i>	(54 404)	(826)	(55 230)	(54 163)
Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	217 998	(65 161)	152 837	(8 481 643)
<i>Provisions d'assurance vie</i>	3 650 816	(71 469)	3 579 347	(1 909 853)
<i>Provisions en UC</i>	(3 423 625)	6 308	(3 417 317)	(6 562 871)
<i>Autres provisions techniques</i>	(9 193)	-	(9 193)	(8 919)
Participations aux résultats	(1 712 548)	7 172	(1 705 376)	(1 973 610)
Frais d'acquisition et d'administration	(1 101 143)	63 381	(1 037 762)	(1 049 676)
<i>Frais d'acquisition des contrats</i>	(390 379)	460	(389 919)	(409 006)
<i>Frais d'administration</i>	(710 764)	0	(710 764)	(706 710)
<i>Commissions reçues des réassureurs</i>	0	62 921	62 921	66 040
Ajustement ACAV (moins-values)	(1 539 084)	0	(1 539 084)	(270 643)
Autres charges techniques	(61 807)	0	(61 807)	(64 813)
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	579 429	3 356	582 785	636 020

Note 26: Informations relatives aux filiales et participations présentant un caractère significatif

a) Entités Consolidées

SOCIETES	Activité / Pôles	Devise	Intégration dans le périmètre	Pays	Quote-part du capital détenu	Capital (Devise locale)	Capitaux propres autres que le capital (Devise locale)	Valeur comptable des titres détenus (KEUR)	Chiffre d'affaires HT (Devise locale)	Résultat (Devise locale)	Dividendes encaissés par la société (EUR)	Taux de change de clôture
SOGECAP Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex	Société d'assurance	EUR		France	100%	1 263 556	2 478 771	-	7 303 562	422 311	69 264	-
ANTARIUS Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex	Société d'assurance	EUR	2017	France	50%	514 060	186 915	599 672	1 050 066	65 528	-	-
ORADEA-VIE Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex	Société d'assurance	EUR	2001	France	100%	26 704	26 979	26 704	980 903	8 079	-	-
SOGESSUR Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex	Société d'assurance	EUR	2010	France	100%	33 825	98 731	223 314	744 837	32 033	-	-
SGI HOLDING SIS Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex	Acquisition et gestion d'actifs immobiliers	EUR	2016	France	100%	133 379	161 645	264 098	-	13 780	-	-
SOGELIFE Centre Etoile 11-13 Bld de la Foire L-1528 Luxembourg	Société d'assurance	EUR	1997	Luxembourg	60%	48 223	136 587	43 368	1 717 945	26 405	-	-
SOCIETE GENERALE STRAKHOVANIA ZHIZNI Zemlyanoy val Street Building 9, 105064 Moscow, Russia	Société d'assurance	RUB	2007	Russie	81%	450 000	4 190 797	4 072	12 763 778	3 145 284	-	1 EUR = 91,4671 RUB
SOCIETE GENERALE STRAKHOVANIA CJSC Zemlyanoy val Street Building 9, 105064 Moscow, Russia	Société d'assurance	RUB	2007	Russie	81%	240 000	462 871	2 165	972 951	264 276	-	1 EUR = 91,4671 RUB
KOMERCNI POJISTOVNA Karolinska 1/650 18600 Praha 8 République Tchèque	Société d'assurance	CZK	2005	République Tchèque	51%	1 175 398	2 105 277	18 201	7 482 837	392 693	-	1 EUR = 26,242 CZK
LA MAROCAINE VIE 37 bd Moullay Youssef 20 000 Casablanca - Maroc	Société d'assurance	MAD	2001	Maroc	51%	231 750	523 799	20 896	2 158 582	63 214	-	1 EUR = 10,8855 MAD
BRD societate de administrare a fondurilor de pensii private SA Splaiul Independentei, nr. 15, Bl. 100, Tronson 1, Et. 5, Sector 5, 050082, Bucuresti Roumanie	Administrateur de fonds de pension	RON	2007	Roumanie	51%	62 570	(42 496)	8 605	-	(28 306)	-	1 EUR = 1,9558 RON

BRD ASIGURARI DE VIATA SA	Société d'assurance	RON	2008	Roumanie	51%	36 117	14 731	4 840	245 832	5 722	-	1 EUR = 1,9558 RON
Splaiul Independentei, nr.15, Bl.100, Tronson 1, Et.5, Sector 5, 050082, Bucuresti Roumanie												
New Primonial Holding 2 SAS	Courtage d'assurance	EUR	2019	France	17%	525 382	92 613	103 398	588 721	34 089	-	
21 avenue Kleber, 75016 Paris												
BG1. SA	Gestion immobilière et foncière	EUR	2020	Luxembourg	100%	58 706	40 878	126 786	11 000	4 455	-	
35 Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg												

NB : les montants indiqués incluent la part des minoritaires.

(*) Les frais d'acquisition des titres Antarius de 1 052 K€ ne sont pas inclus dans la valeur comptable des titres.

(**) Les frais d'acquisition des titres SGI Holding SIS de 5 612 K€ ne sont pas inclus dans la valeur comptable des titres.

b) Entreprises non intégrées dans le périmètre de consolidation

Nom de l'entité	Pays	Pourcentage de contrôle Groupe	Motif Exclusion Périmètre Consolidation
1 TERRASSE BELLINI	France	33	Entité non significative
ACTION REEZOCAR	France	25	Entité non significative
BABYLON INVESTMENTS B SHARES	Pays-Bas	44	Entité non significative
CEDRUS ASSURANCES SERVICES	Maroc	100	Entité non significative
FORET DE JUMIEGES	France	21	Non Exclusion spécifique
MOONSHOT-INTERNET	France	100	Entité non significative
MUTUMUTU	République Tchèque	100	Entité non significative
REGAZ BORDEAUX	France	32	Entité non significative
SC FONCIERE PARTENAIRE	France	80	Non Exclusion spécifique
SCI 82 SL	France	50	Non Exclusion spécifique
SCI 83-85 GRANDE ARMEE	France	71	Non Exclusion spécifique
SCI 89 GRANDE ARMEE	France	100	Non Exclusion spécifique
SCI CLICHY NUOVO	France	50	Non Exclusion spécifique
SCI CONVICTIONS IMMOBILIERES	France	37	Non Exclusion spécifique
SCI GREEN RUEIL	France	50	Non Exclusion spécifique
SCI IMEFA 160	France	50	Non Exclusion spécifique
SCI NEWTON	France	50	Non Exclusion spécifique
SCI PESARO	France	21	Non Exclusion spécifique
SCI PIERRE PATRIMOINE	France	100	Non Exclusion spécifique
SCI SGA SANTE SERVICES	France	100	Non Exclusion spécifique
SCI SGI CAEN	France	100	Non Exclusion spécifique
SCI SGI LA VISITATION	France	100	Non Exclusion spécifique
SCI SGI PACIFIC	France	100	Non Exclusion spécifique
SCI SGI VILLETTE	France	100	Non Exclusion spécifique
SCI SOGEPIERRE	France	100	Non Exclusion spécifique
SCI TOP PIERRE	France	100	Non Exclusion spécifique
SGA 48-56 DESMOULINS	France	100	Non Exclusion spécifique
SGA INFRA STRUCTURES	France	100	Non Exclusion spécifique
SGI IMMO 1	France	76	Non Exclusion spécifique
SGI IMMO 3	France	99	Non Exclusion spécifique
Société Civile FONDIS	France	25	Non Exclusion spécifique
SOGECAP REAL ESTATE	France	100	Entité non significative
SOGEVIMMO	France	68	Non Exclusion spécifique
UCI TITRES DE PARTICIPATION	France	100	Entité non significative
UIB ASSURANCES	Tunisie	51	Entité non significative

Les entités indiquées « exclusions spécifiques » sont des placements financiers non consolidés car relevant du §1011 du règlement CRC 2000-05 sur les exclusions du périmètre de consolidation.

La société SOGECAP n'est pas tenue de déposer son rapport sur la gestion du groupe en vertu de l'article L. 232-23 I alinéa 4 du Code de commerce.

Certifié conforme à l'original
Le Directeur Général

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by 'h', is written over the text 'Certifié conforme à l'original'.

Sogecap

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

DELOITTE & ASSOCIES

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex
S.A.S. au capital de € 2 188 160
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Sogecap

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Sogecap,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Sogecap relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion**■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le commentaire dans le « Tableau consolidé des engagements reçus et donnés » et la note 23 exposant la revue par votre société de son portefeuille d'actifs de placements de type *Private Equity* et/ou *infra* et/ou *loans* et les schémas comptables liés qui a entraîné la mention en hors bilan des engagements de souscription vis-à-vis de ces fonds au 31 décembre 2020.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Evaluation des provisions pour sinistres tardifs (IBNR) Prévoyance

Cf. paragraphe 2.4.7.2 et note 14 de l'annexe des comptes consolidés

Au 31 décembre 2020, un montant de M€ 2 368 est comptabilisé dans les comptes consolidés de votre société au titre des provisions pour sinistres à payer. Ce solde comprend des provisions pour sinistres tardifs (« Incurred But Not Reported » - IBNR) au titre des garanties de prévoyance collective et individuelle.

Risque identifié

Ces provisions pour sinistres IBNR correspondent à une estimation de la charge des sinistres survenus au cours de l'exercice mais non encore déclarés et, le cas échéant, à une évaluation complémentaire de la provision de gestion déterminée « tête par tête », en respect des principes comptables de suffisance et de prudence des provisions techniques, pour le règlement intégral des engagements techniques de votre société.

Comme indiqué dans le paragraphe 2.4.7.2 de l'annexe des comptes consolidés, la détermination des provisions pour sinistres IBNR résulte, d'une part, d'une estimation du coût des sinistres survenus et non déclarés déterminée statistiquement et, d'autre part, d'une projection de sinistres qui intègre différents scénarios dont des scénarios pessimistes et défavorables. Dans le secteur assurantiel, ces modalités ne sont pas uniformes et diffèrent en fonction de la nature des risques couverts. Par ailleurs, l'évolution des paramètres retenus est de nature à affecter de manière sensible la valeur de ces provisions à la clôture et ce, en particulier, pour les branches d'assurance pour lesquelles l'incertitude inhérente à la probabilité de réalisation des prévisions est en général plus importante. Il s'agit pour votre société de garanties de type invalidité, incapacité, arrêt de travail, perte d'emploi (catégories ministérielles 1 et 2) et décès (catégorie ministérielle 20).

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions était un point clé de l'audit en raison de leur poids significatif dans les comptes, de l'importance des jugements d'experts (en nombre et en impact) ainsi que de la variété et de la complexité des méthodes actuarielles mises en œuvre sur ces segments.

Dans le cadre de notre approche d'audit pour répondre à ce risque, nous avons évalué et testé l'environnement de contrôle interne lié :

- à la gestion des sinistres qui détermine l'évaluation des provisions comptabilisées « tête par tête » ;
- au processus de détermination de la charge à l'ultime (hypothèses, jugements, données, méthodes, respect des principes et méthodes comptables applicables) ;
- aux systèmes d'information supportant le traitement des données techniques et leur alimentation en comptabilité.

Nous avons réalisé des procédures de rapprochement visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations et nous avons, par ailleurs, mis en œuvre des procédures analytiques (suivi de l'évolution des ratios de sinistralité) sur les variations significatives afin d'identifier leurs origines et circonstances.

Notre réponse

Nos travaux, réalisés en collaboration avec une équipe d'actuaire, ont également consisté à examiner la robustesse des méthodes statistiques et des paramètres actuariels utilisés ainsi que la pertinence des hypothèses retenues au regard des pratiques de marché, du contexte économique et financier propre à votre société et de notre expérience d'audit.

Nous avons examiné l'information correspondante figurant dans l'annexe des comptes consolidés.

Enfin, nous avons procédé à un recalcul de ces provisions pour sinistres IBNR, pour les branches d'assurance susmentionnées, et avons déterminé une fourchette d'estimation attendue propre à chaque branche pour nous permettre de fonder notre jugement professionnel et notre appréciation quant à l'estimation comptabilisée par votre société.

■ **Evaluation des provisions pour sinistres tardifs sur la garantie et l'assurance des accidents de la vie (GAV et AAV) et la responsabilité civile auto**

Cf. paragraphe 2.4.7.2 et note 14 de l'annexe des comptes consolidés

Au 31 décembre 2020, un montant de M€ 2 368 est comptabilisé dans les comptes consolidés au titre des provisions pour sinistres à payer brutes. Ce solde comprend des provisions pour sinistres tardifs (« Incurred But Not Reported » - IBNR) au titre notamment de la responsabilité civile automobile et de la garantie accident de la vie.

Ces provisions pour sinistres IBNR correspondent à une estimation de la charge des sinistres survenus au cours de l'exercice mais non encore déclarés et, le cas échéant, à une évaluation complémentaire de la provision de gestion déterminée « dossier par dossier », en respect des principes comptables de suffisance et de prudence des provisions techniques, pour le règlement intégral des engagements techniques de votre société.

Risque identifié

Comme indiqué dans le paragraphe 2.4.7.2 de l'annexe des comptes consolidés, la détermination des provisions pour sinistres IBNR résulte, d'une part, de l'application de méthodes statistiques déterministes sur la base de données historiques et, d'autre part, de jugements d'experts pour estimer la charge à l'ultime. Dans le secteur assurantiel, ces modalités ne sont pas uniformes et diffèrent en fonction de la nature des risques couverts.

Par ailleurs, l'évolution des paramètres retenus est de nature à affecter de manière sensible la valeur de ces provisions à la clôture et ce, en particulier pour les branches d'assurance à déroulement long pour lesquelles l'incertitude inhérente à la probabilité de réalisation des prévisions est en général plus importante. Il s'agit pour votre société de garanties offertes pour les risques responsabilité civile automobile (catégorie ministérielle 22) et garantie accident de la vie - GAV et AAV (catégorie ministérielle 20).

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions était un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes consolidés, de l'importance des jugements d'experts (en nombre et en impact) ainsi que de la variété et de la complexité des méthodes actuarielles mises en œuvre sur ces segments.

Dans le cadre de notre approche d'audit pour répondre à ce risque, nous avons évalué l'environnement de contrôle interne lié à la gestion des sinistres et au provisionnement « dossier par dossier ».

Nous avons réalisé des procédures de réconciliation en rapprochant les données techniques et comptables puis en fiabilisant les données triangulées (données de l'exercice courant rapprochées de la comptabilité et tests de l'intangibilité des données sur les exercices antérieurs).

Notre réponse

Nous avons eu recours à une équipe d'actuaire afin :

- ▶ de procéder à un examen des méthodologies de provisionnement retenues pour la détermination de la charge à l'ultime et notamment de la cohérence au regard de la réglementation en vigueur, des pratiques de marché et de notre expérience issue des précédentes revues actuarielles ;
- ▶ d'évaluer la pertinence et la robustesse des méthodes actuarielles utilisées en fonction des branches/risques étudiés ;

- ▶ d'examiner la pertinence des changements de méthodes ou d'hypothèses ou, le cas échéant, de l'absence de changements compte tenu du contexte économique ainsi que des anticipations propres à votre société ;
- ▶ d'évaluer le bien-fondé des paramètres clés d'estimation des provisions (triangles retenus : charges ou règlements ; mailles de projection ; segmentations retenues : graves / hors graves ; traitement spécifique des sinistres matériels / corporels, etc.).

Nous avons examiné l'information correspondante figurant dans l'annexe des comptes consolidés.

Enfin, nous avons procédé à un recalcul de ces provisions pour sinistres IBNR, pour les branches d'assurance susmentionnées, et avons déterminé une fourchette d'estimation attendue pour nous permettre de fonder notre jugement professionnel et notre appréciation quant à l'estimation comptabilisée par votre société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Sogecap par votre assemblée générale du 24 mai 2005 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et du 29 juin 2015 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la seizième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la sixième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

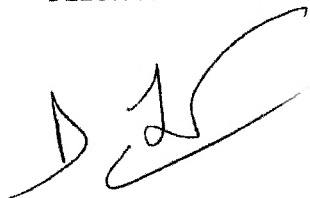
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 13 juin 2021

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Damien Leurent

ERNST & YOUNG Audit



Patrick Menard